

A retenir



Abonnez vous aux
éditions Midi-Pyrénées
du BSV

www.bsv.mp.chambagri.fr

MILDIU

Les pluies du week-end ont engendré des contaminations. Restez vigilants pour les pluies à venir.

BLACK-ROT

La maladie est présente régulièrement. Restez vigilants lors de chaque épisode pluvieux.

Annexe : Message réglementaire Flavescence dorée 2016

MÉTÉO

Prévisions du 1^{er} au 6 juin 2016

	Mer 1 ^{er}	Jeu 2	Ven 3	Sam 4	Dim 5	Lun 6
Températures	13 17	12 20	13 24	14 25	14 25	15 29
Tendances						

Lors de l'orage du samedi 28 mai, de très forts cumuls de pluie ont été enregistrés (jusqu'à 100 mm sur le secteur de Carnac) et des dégâts de grêle sont signalés sur le plateau et la vallée de la Séoune.

STADES PHENOLOGIQUES

	Vallée Ouest	Vallée Est	Plateau
Merlot Malbec	18 (19)	17	17

Rappel des stades (Eichhorn et Lorenz) :

- 17 : Boutons floraux séparés
- 18 : 11-12 feuilles étalées
- 19 : tout début de floraison
- 20 : 1-10 % de floraison
- 21 : 10-25 % de floraison
- 22 : 25-50 % de floraison



Stade 19: début de floraison

Photos IFV

On observe un timide début de floraison sur les merlot les plus précoces en Vallée Ouest. Ailleurs, les signes de démarrage de la floraison se font encore attendre.

Les conditions actuelles ne sont pas particulièrement favorables à un début de floraison. Mais le retour d'une climatologie plus chaude et ensoleillée à partir de la fin de la semaine pourra permettre un démarrage plus significatif de la floraison.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Directeur de publication :

Denis CARETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
Languedoc-Roussillon
Midi-Pyrénées
BP 22107 - 31321 CASTANET
TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution
ISSN en cours

MILDIOU *(Plasmopara viticola)*

• **Situation au vignoble :** Des sorties de taches fraîches sont observées en vallée. Les symptômes sont réguliers mais encore d'intensité faible. Le TNT d'Anglars confirme de nouvelles faibles sorties de symptômes avec 4 % de ceps touchés.

• **Données de la modélisation** (Potentiel Système : Calcul à partir des données radar : Montayral, Prayssac ; et de stations météo fixes : Anglars, Mercuès, Sauzet).

Situation de J-7 à J : La pression exercée par le mildiou continue sa hausse suite aux pluies du week-end mais reste toujours à un niveau faible.

Des contaminations de masse ont été modélisées sur les secteurs de Mercuès et Sauzet lors des pluies des 28-29 et 30 mai (contamination forte sur Sauzet).

Sur les secteurs d'Anglars, Montayral, Prayssac, aucune contamination de masse n'a été modélisée. Néanmoins, des contaminations élites ont pu avoir lieu aux mêmes dates.

Simulation de J à J+8 : La pression devrait continuer d'augmenter et devenir moyenne sur l'ensemble des secteurs. Sur les secteurs de Sauzet, Mercuès, Anglars, des contaminations de masse deviennent possibles dès 8 mm. Elles pourraient être fortes sur le secteur de Sauzet, quel que soit le cumul de pluie. Sur le secteur de Prayssac, il faudrait environ 15 mm pour engendrer des contaminations de masse et sur Montayral, 25 mm resteraient nécessaires pour engendrer des contaminations de masse. Les taches issues des contaminations des 28-29 mai devraient être visibles autour du 11 juin.

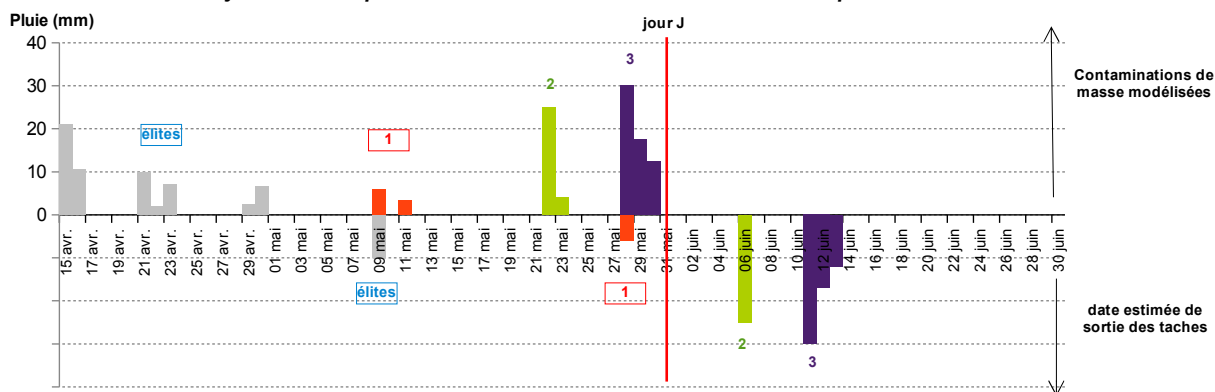
Clés d'interprétation de Potentiel Système :

Les contaminations élites sont des épisodes de contaminations de faible ampleur. A la différence des contaminations de masse qui sont caractéristiques du démarrage de l'épidémie, les élites sont généralement sans gravité.

Rappelons que *les contaminations de masse* ne sont possibles que lorsque la masse des œufs d'hiver atteint sa maturité (à ne pas confondre avec les premiers œufs précoces).

✗ **Milvit** (station météo de Mercuès) : Le modèle confirme la nature contaminante des pluies du 28 mai.

Mildiou : Synthèse des épisodes contaminants – Calculs au 30/05/2016 pour la zone Cahors-Lot



Synthèse réalisée à partir des données de Potentiel Système et des suivis de parcelles du réseau de surveillance :

Les données de la modélisation permettent d'identifier les pluies contaminantes et les suivis en parcelles confirment les dates de sorties de taches.

La contamination de masse et la sortie des taches correspondante sont identifiées par une couleur et un numéro identiques

La hauteur des histogrammes est proportionnelle à la hauteur de la pluie contaminante

numéros encadrés = sortie de taches confirmées par les observations sur le réseau de surveillance

Évaluation du risque : Les épisodes successifs de pluie favorisent une hausse continue de la pression mildiou. De nouvelles contaminations de masse ont été enregistrées en fin de semaine dernière et les premières taches significatives commencent à apparaître.

Le seuil de déclenchement de nouvelles contaminations est bas sur une majorité des secteurs du vignoble et des épisodes pluvieux vont encore rythmer la climatologie de cette semaine. La vigilance reste de mise !

BLACK ROT (*Guignardia bidwellii*)

• Situation au vignoble

De nouveaux symptômes sur feuilles continuent d'apparaître. La progression de la maladie est lente mais continue.

Les fréquences d'attaques augmentent significativement sur les parcelles TNT du secteurs de Sauzet (64 % de ceps atteints contre 10 % la semaine précédente sur le Merlot).

Les premiers symptômes sur rafles visibles.



Black-rot sur inflorescence – lésion sur la rafle
Photo CA 81



Biologie et description des symptômes

Lors des contaminations primaires, les spores ont besoin d'eau libre pour germer. Après une phase d'incubation de 20 à 30 jours, les symptômes apparaissent. Des cycles de contaminations secondaires peuvent ensuite se produire sous l'action mécanique des pluies à partir des spores contenues dans les pycnides apparues sur les lésions primaires.

Les contaminations primaires et secondaires vont se superposer jusqu'à ce que le stock de spores soit épuisé et que les organes deviennent non-réceptifs.

Les feuilles sont réceptives aux contaminations dès leur étalement et tant que la croissance végétative reste active. Concernant les baies, leur sensibilité augmente pendant la floraison et devient maximale à la nouaison. Les grappes restent ensuite sensibles jusqu'au stade fermeture.

Évaluation du risque : La réceptivité des grappes aux contaminations augmente fortement à partir de la floraison et jusqu'à la nouaison. Restez vigilants et surveillez l'évolution de la situation sanitaire dans vos parcelles. En présence de symptômes, la gestion de la maladie est de mise jusqu'à la fermeture et doit être associée à celle du mildiou et de l'oïdium.

OÏDIUM (*Uncinula necator*)

• Éléments de biologie

La durée d'incubation entre la contamination et la sporulation est fonction de la température. En conditions printanières, cette durée peut varier de 3 semaines à 1 mois.

• Situation au vignoble : On n'observe aucun symptôme sur feuille à ce jour.

Évaluation du risque : La période de sensibilité maximale qui débute à la pré-floraison (stade 17) est atteinte en toutes situations. A partir de ce stade, un risque de contamination existe jusqu'à la fermeture de la grappe.

Les conditions actuelles qui cumulent à la fois des nuits et matinées fraîches, des amplitudes thermiques importantes entre le jour et la nuit, et l'humidité matinale peuvent être favorables au développement du champignon. Seuls les forts abats d'eau peuvent être considérés comme une entrave aux contaminations car ils lessivent les spores déposées sur le végétal.

VERS DE LA GRAPPE (*Lobesia botrana*)

• Situation au vignoble : Le vol est désormais terminé. Les tout premiers glomérules sont observés mais très peu nombreux pour l'instant.

• Données de la modélisation : D'après le modèle, la dernière phase du cycle larvaire démarre (larves âgées : L4-L5). A ce stade, on ne détecte aucun début de nymphose annonciateur d'une fin complète de la génération et d'un démarrage de la suivante.

Données au 30 mai Zone Lot	% adultes	% œufs	% L1	% L2	% L3	% L4	% L5
Mercuès	100 %	100%	99,3 %	83,6 %	64,6%	32,9%	0,7 %
Sauzet	100 %	100%	63,6%	12,9%	4,5%	0,03 %	-

Évaluation du risque : Le vol de première génération est terminé. Surveillez l'apparition des glomérules pour procéder aux contrôles de fin de G1.
Pensez à renouveler les capsules de vos pièges.

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DORÉE

• Éléments de biologie

Le seul habitat de cette cicadelle (*Scaphoïdeus titanus*) étant la vigne, le développement de la maladie peut être très rapide.

• Situation au vignoble

Depuis 2012, des sites spécifiques de suivi sont venus compléter le réseau de surveillance biologique du territoire, afin d'identifier au mieux la période d'éclosion ainsi que la dynamique des populations de

Scaphoïdeus titanus. Il s'agit de parcelles spécifiques, situées dans des vignobles régionaux : Fronton, Gaillac, Moissac, Gascogne, Lot et Aveyron.

Par ailleurs, 2 cages d'émergence sont suivies par l'IFV Sud Ouest pour conforter des informations collectées au vignoble.

Les toutes premières éclosions ont été repérées autour du 10-12 mai dans la première cage d'émergence, puis confirmées par les premières détections de jeunes larves en parcelles sur le vignoble de Gascogne. Une deuxième période d'éclosion est identifiée autour du 18 mai pour les autres vignobles (à l'exception de l'Aveyron où aucune larve n'a encore été repérée).

Évaluation du risque : La période des éclosions a débuté. Un arrêté préfectoral fera prochainement le point sur les modalités de gestion à mettre en œuvre dans le cadre de la lutte obligatoire contre le vecteur de la FD



Biologie et description des symptômes

La cicadelle de la flavescence dorée est inféodée à la vigne c'est-à-dire qu'elle ne vit que sur des ceps de vigne. Elle se nourrit en piquant les feuilles de vigne et peut ainsi acquérir le phytoplasme en piquant un cep malade.

Cette cicadelle n'a qu'une seule génération par an. Les œufs éclosent dans le courant du mois de mai pour donner naissance à une larve. Puis cinq stades larvaires se succèdent. Six à huit semaines après les premières éclosions, les premiers adultes apparaissent. La période des éclosions peut être très étalée. Les larves naissent saines mais peuvent rapidement acquérir le phytoplasme si elles se nourrissent sur un cep conta-miné. Un mois plus tard, elles deviennent infectieuses et peuvent transmettre le phytoplasme à d'autres souches. Les nouveaux pieds ainsi contaminés n'exprimeront les symptômes que l'année suivante.



Larve de *S. titanus* vue à la loupe binoculaire (taille réelle 2 mm) - Photo IFV

Le prochain BSV Vigne Cahors-Lot paraîtra le mardi 7 juin 2016

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre Régionale d'Agriculture Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'Agriculture du Lot, le Syndicat de Défense des vins AOC Cahors, de Vinovalie Cave des Côtes d'Olt et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

PRÉFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRÉNÉES

Vignobles de l'Ariège, Aveyron, Gers, Haute-Garonne, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn et Tarn et Garonne
Lutte contre la flavescence dorée de la vigne et son insecte vecteur
- Premières dates d'intervention campagne 2016 -

La flavescence dorée de la vigne est due à un phytoplasme, qui se développe dans la sève de la plante, diffusé par la cicadelle *Scaphoideus titanus*, **organisme de quarantaine** en Europe et de lutte obligatoire en France. L'arrêté ministériel du 19 décembre 2013 relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur rappelle l'**obligation de la lutte sur tout le territoire national**.

En région, un arrêté préfectoral pour 2016 (en cours de signature) définit la liste des communes contaminées par la flavescence dorée (catégorie 2) et dans lesquelles la lutte est obligatoire. La liste des communes proposées est disponible sur le site Internet de la DRAAF Languedoc Roussillon Midi Pyrénées (www.draaf.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr).

Dans ces départements, les toutes premières éclosions ont été repérées, pour un premier lot précoce, à partir du 09-10 mai en cage d'émergence. Puis la présence des premières larves a été confirmée le 12 mai lors de suivis en parcelles dans le Gers. Une deuxième période d'éclosion a ensuite été identifiée à partir du 18 mai sur les secteurs de Gaillac et Fronton. Le début de la période d'éclosions de *Scaphoideus titanus* a donc été évalué : au 12 mai pour les communes des départements 32 et 65, au 18 mai pour les communes des départements 09, 31, 46, 81 et 82. Aucun début d'éclosion n'étant observé à ce jour pour le département de l'Aveyron, un message spécifique paraîtra ultérieurement.

1. Modalités de lutte pour les vignes conduites en lutte phytosanitaire « conventionnelle » (hors vignes-mères)

Modalités de traitement	Communes en catégorie 2 : 2 traitements larvicides obligatoires Traitement adulticide (T3) à réaliser en fonction de l'analyse de risque
1 ^{er} traitement – T1 : larvicide	30 jours suivant le début des éclosions , soit : <ul style="list-style-type: none"> soit du 12 juin au 22 juin pour le département du 32 et 65 soit du 18 juin au 28 juin pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82
2 ^{ème} traitement – T2 : larvicide	A la fin de la persistance d'action de l'insecticide du T1 ou 14 jours après le T1, soit : <ul style="list-style-type: none"> du 26 juin au 06 juillet pour le département du 32 et 65 du 2 juillet au 12 juillet pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82
3 ^{ème} traitement – T3 : adulticide	Les dates de mise en œuvre de ce traitement seront précisées ultérieurement

2. Modalités de lutte pour les vignes –mères

Modalités de traitement	Communes en catégorie 2 : 3 traitements obligatoires
1 ^{er} traitement – T1 : larvicide	30 jours suivant le début des éclosions , soit : <ul style="list-style-type: none"> soit du 12 juin au 22 juin pour le département du 32 et 65 soit du 18 juin au 28 juin pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82
2 ^{ème} traitement – T2 : larvicide	A la fin de persistance d'action de l'insecticide du T1 ou 14 jours après le T1, soit : <ul style="list-style-type: none"> du 26 juin au 06 juillet pour le département du 32 et 65 du 2 juillet au 12 juillet pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82
3 ^{ème} traitement – T3 : adulticide	Les dates de mise en œuvre de ce traitement seront précisées ultérieurement

3. Modalités de lutte pour les vignes conduites en « agriculture biologique »

Modalités de traitement	Communes en catégorie 2 : 2 traitements obligatoires , le troisième traitement larvicide est recommandé
1 ^{er} traitement – T1 : larvicide	30 jours suivant le début des éclosions <ul style="list-style-type: none"> soit du 12 juin au 22 juin pour le département du 32 et 65 soit du 18 juin au 28 juin pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82
2 ^{ème} traitement – T2 : larvicide	10 jours après le T1 , soit : <ul style="list-style-type: none"> soit du 22 juin au 02 juillet pour le département du 32 et 65 soit du 28 juin au 08 juillet pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82
3 ^{ème} traitement – T3 : larvicide	au moins 10 jours après le T2 , soit : <ul style="list-style-type: none"> du 02 juillet au 12 juillet pour le département du 32 et 65 du 08 juillet au 18 juillet pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82

Rappel : Les produits phytosanitaires utilisables sont à choisir parmi ceux disposant d'une **autorisation de mise sur le marché (AMM)** et pour l'usage « traitement des parties aériennes » contre la cicadelle de la **flavescence dorée**. Les conditions d'utilisation doivent se conformer aux préconisations mentionnées sur l'étiquette. Notamment veiller au respect du délai avant récolte (DAR) et des zones non traitées (ZNT) tels que mentionnés sur l'étiquette des produits.